

Assemblée générale des actionnaires

Une Assemblée générale mixte se tiendra
le **mercredi 20 avril 2022 à 9 h 30**
à la Salle Pleyel

252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris

(Accueil et émargement de 8 h 00 à 10 h 00)

Cette assemblée est appelée notamment à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les modalités de participation à l'Assemblée générale sont détaillées dans l'avis de réunion publié au *BALO* le 11 mars 2022 ainsi que sur <https://finance.hermes.com> (rubrique « Assemblées générales »).

L'avis de convocation paraîtra au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* du 1^{er} avril 2022.

Les autres documents et renseignements relatifs à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires et consultables sur <https://finance.hermes.com>, dans les conditions légales et réglementaires, au plus tard le 1^{er} avril 2022.

En accord avec les directives gouvernementales, l'accès à l'Assemblée générale 2022 sera soumis à la réglementation sanitaire en vigueur à la date de sa convocation.

Nous vous invitons à consulter régulièrement la rubrique « Assemblées générales » de notre site internet qui sera actualisée des éventuelles évolutions réglementaires et/ou des recommandations de l'Autorité des marchés financiers susceptibles d'intervenir avant l'Assemblée générale.